

# PROCÈS VERBAL N°3 CONSEIL MUNICIPAL 22 avril 2026

**Conseillers présents :** MM/Mmes Chantal BABAKISSA NTINO, Jean-Marc BALDET, Cécile BENTOGGIO, Jacques BUCHOUL, Anne-Sophie DUFOUR, Philippe GRAGLIA, Richard HUGLA, Christine CHOQUEL, Christophe PASCUTTO, Vanessa REGOURD, TAILLADE Béatrice

**Conseillers excusés :** -

**Procuration :** -

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie DUFOUR

**Début de séance :** 20h

## 1- Validation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal :

Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 à l'unanimité des conseillers présents.

## 2- Vote des taux d'imposition :

Madame le Maire rappelle que par délibération du 2 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8.92%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	37.43 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	57.06 %

Madame le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8.92 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	37.43%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	57.06 %

Accord à l'unanimité des membres présents.

### 3- Vote des subventions :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues pour l'année 2026. Elle demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction ou la modification des subventions allouées à l'article 65748. Conformément à la réglementation, il est demandé à monsieur Jacques BUCHOUL, Président de l'Association Culture et Loisirs et Jean-Marc Baldet membre du conseil d'administration directement concerné par ce dossier, de quitter la salle au moment du vote de la subvention pour cette même association, ce qu'ont fait messieurs Jacques BUCHOUL et Jean-Marc BALDET.

DÉNOMINATION	MONTANT
ACL DES 3 MONTS DE TRÉMONS	300 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE TRÉMONS	300 €
USEP	300 €
ADMR	200 €
UNA PAYS DE SERRES	200 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
AMICALE DES MARINS	50 €
PRÉVENTION ROUTIERE	0€
CINÉ CULTÉ LE LIBERTY	0 €
SPA	0€
ASSOCIATION CONVERGENCE	0€

Accord à l'unanimité des membres présents

### 4- Commission Communale des Impôts Directs :

Madame le Maire informe que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants).

Liste des 24 noms : Mmes Chantal BABAKISSA NTINO, Jean-Marc BALDET, Cécile BENTOGGIO, Jacques BUCHOUL, Anne-Sophie DUFOUR, Jean-Claude LAPORTE, Richard HUGLA, Christine CHOQUEL, Christophe PASCUTTO, Béatrice TAILLADE, Thierry FONTAINE, Claude BENTOGGIO, Alain MAXANT, Reddy CALVET, Etienne MARTIN, Philippe BERNARD, Christine MALAVIELLE, Mathieu BARROIS, Laurence IRUS, Angélique MADELAINE CAYROU, Séverine DEMOUSSY, Laurie REY, Anne-Marie GARY, Isabelle BOUQUE

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **5- Désignation des membres des commissions communales :**

Madame le Maire explique que les commissions sont mises en place à chaque début de mandat - d'autres pouvant l'être ultérieurement en fonction des besoins - et en explique succinctement le fonctionnement.

Les commissions :

- sont composées de plusieurs élus (pas de nombre défini) sur base du volontariat,
- sont présidées par Madame le Maire, ont un référent/pilote
- peuvent inviter des personnes extérieures,
- n'ont pas de pouvoir de décision,
- ne doivent pas diffuser les documents de travail.

- **1 – Environnement- Cadre de vie**

**Anne-Sophie DUFOUR**, Philippe GRAGLIA, Jean-Marc BALDET, Christine CHOQUEL, Jacques BUCHOUL, Richard HUGLA, Vanessa REGOURD

- **2 - Affaires scolaires**

**Cécile BENTOGGIO**, Béatrice TAILLADE, Vanessa REGOURD

*(3 conseils d'école par an en présence du Maire et d'un délégué)*

- **3 – Participation citoyenne**

Béatrice TAILLADE, Chantal BABAKISSA NTINO, Vanessa REGOURD, **Anne-Sophie DUFOUR**

- **4 – Entretien-Travaux**

**Jacques Buchoul**, Richard HUGLA, Philippe GRAGLIA, Jean-Marc BALDET, Christophe PASCUTTO, Vanessa REGOURD

- **5 – Sécurité-Santé**

**Christine CHOQUEL**, Chantal BABAKISSA NTINO, Vanessa REGOURD

- **6 - Animation**

Jean-Marc BALDET, Anne-Sophie DUFOUR, Philippe GRAGLIA, Christine CHOQUEL, Vanessa REGOURD, Richard HUGLA, Christophe PASUTTO, Béatrice TAILLADE, Chantal BABAKISSA NTINO, **Cécile BENTOGGIO**, Jacques BUCHOUL

- **7 - Affaires sociales- Solidarité**

Chantal BABAKISSA-NTINO, Cécile BENTOGGIO, **Anne-Sophie DUFOUR**, Vanessa REGOURD

- **8 – Communication**

**Anne-Sophie DUFOUR**, Christophe PASCUTTO, Vanessa REGOURD

## 6- Location de 2 PC portables-BSI :

Madame le Maire informe que 2 PC portables doivent être achetés, indispensables pour le fonctionnement moderne de la mairie. La mobilité du PC portable est l'avantage N°1 pour les réunions et un réel gain de temps pour les élus en réunion. Il permettra ultérieurement le télétravail au domicile de l'agent administratif.

La société BSI a envoyé 3 devis différents d'un montant de :

- 39 € HT/mois de location financière sur 5 ans +12 € HT/mois de maintenance informatique/poste
- 56 € HT/mois de location financière sur 4 ans+ 39 € HT/mois de location serveur NAS + 20 € HT/mois de maintenance informatique/poste
- 56 €/mois + location NAS : 39 € HT/mois sur 4 ans + Maintenance : 20 € HT/mois pour les 2 PC portables et le NAS

Où l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **11** voix POUR, **0** voix CONTRE, **0** ABSTENTION, **DECIDE :**

- **De retenir le devis suivant :**

Location des 2 PC portables : 56 €/mois + location NAS : 39 € HT/mois sur 4 ans + Maintenance : 20 € HT/mois pour les 2 PC portables et le NAS (Total : 1380 € par an)

## 7- Désignation des délégués communaux dans les commissions de Fumel Vallée du Lot :

Madame le Maire expose que le Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot réuni le 8 avril 2026 a décidé la création de 6 commissions :

- Projets structurants et politiques de santé
- Aménagement et développement du territoire
- Environnement et transitions écologique
- Finances et politiques contractuelles
- Enfance-jeunesse-sport
- Culture et patrimoine

Les conseils municipaux des communes membres, conformément aux articles L.5211-40-1 et L.2121.22, du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) doivent maintenant désigner les délégués qui siègeront dans ces commissions.

Madame le Maire précise que la représentation décidée en Conseil Communautaire est d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Il indique que le Vice-président en charge de la commission est d'office membre titulaire, pour sa commune, de ladite commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR 1, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

**1°) - Désigne comme suit, pour la commune de Trémons, les délégués aux commissions de Fumel Vallée du Lot :**

Commissions thématiques	Vice-président	Titulaire	Suppléant
Projets structurants et politiques de santé	Christian LAPORTE	Vanessa REGOURD	Chantal BABAKISSA NTINO
Aménagement et développement du territoire	Marie-Lou TALET	Christine CHOQUEL	Vanessa REGOURD
Environnement et transition écologique	Lionel PAILLAS	Jacques BUCHOUL	Anne-Sophie DUFOUR
Finances et politiques contractuelles	Marie COSTES	Vanessa REGOURD	Christine CHOQUEL
Enfance-jeunesse-sport	Jean-Pierre ARONDEL	Jean-Marc BALDET	Richard HUGLA
Culture et patrimoine	Sophie PINSOLLES	Cécile BENTOGGIO	Béatrice TAILLADE

#### **8- Désignation d'un correspondant incendie et secours :**

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite "loi MATRAS"), complétée par le décret n°2022-1091, impose pour chaque commune la désignation d'un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi ses adjoints ou conseillers municipaux.

Sous l'autorité du maire, le correspondant incendie et secours peut :

- participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours relevant de la commune,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,

concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Madame le Maire invite les candidats à se déclarer

S'est porté candidat pour être correspondant incendie et secours :  
Christine CHOQUEL

A obtenu :

Christine CHOQUEL correspondant incendie et secours : 11 VOIX

**Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé correspondant incendie et secours**

### **9- Désignation d'un correspondant Défense :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un « correspondant Défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministre de la Défense, les élus et les concitoyens.

Interlocuteur local des autorités militaires du département et de la région, il a pour mission de sensibiliser ses concitoyens aux questions intéressant la

défense nationale telles que le recensement, les journées d'appel de la préparation à la défense pour les jeunes, les métiers de la défense.  
Il nous est proposé de désigner Monsieur Richard HUGLA pour assumer cette fonction.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 ;

1. Désigne Monsieur Richard HUGLA pour assumer la fonction de correspondant défense de la commune de Trémons ;
2. Constate que la présente délibération a été adoptée par 11 voix pour, à l'unanimité

### **10- Désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Fumel Vallée du Lot :**

Madame le Maire expose la délibération N°2026B43DGS en date du 08 avril 2026 désignant les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de Fumel Vallée du Lot conformément à l'article 1609 nonies C-VI du Code Général des Impôts.

Cette commission créée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, est chargée d'évaluer les transferts de charges. Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Elle précise que Fumel Vallée du Lot a procédé dans la délibération susmentionnée à la désignation du délégué titulaire de chaque commune pour siéger dans cette commission.

Elle demande maintenant au conseil municipal de désigner en son sein un délégué suppléant pour siéger au sein de la CLECT et propose la candidature de :  
Chantal BABAKISSA NTINO

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

1°) – désigne Madame Chantal BABAKISSA NTINOU pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Fumel Vallée du Lot en tant que délégué suppléant de la commune de Trémons.

2°) – demande à Madame le Maire de notifier cette délibération à la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot ;

3°) - constate que la présente délibération a été adoptée par 11 voix.

**Fin de séance : 23H**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

**Ordre du jour :**

- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions
- Commission Communale des Impôts Directs
- Désignation des membres des commissions communales
- Location de PC portables
- Désignation des délégués communaux dans les commissions de Fumel Vallée du Lot
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Désignation du correspondant Défense
- Désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Fumel Vallée du Lot

Secrétaire de séance  
Anne-Sophie DUFOUR



Le Maire  
Vanessa REGOURD



**AR Prefecture**

047-214703142-20260422-PV\_22\_AVRIL-AU  
Reçu le 30/04/2026